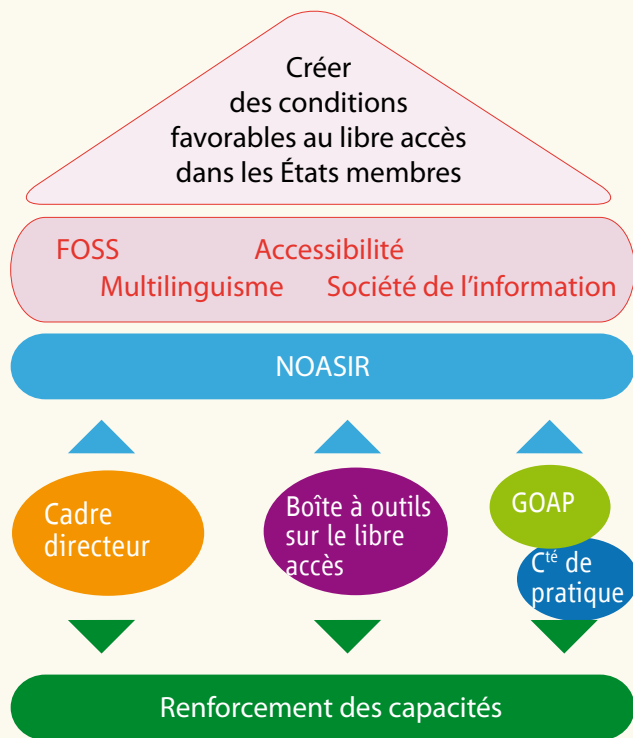


- L'encouragement à la coopération entre différentes parties prenantes en vue d'élargir le mouvement du libre accès par le biais du partenariat et de la collaboration.
- La participation à des événements de sensibilisation et de promotion en relation avec le libre accès.

Accès élargi à l'information et au savoir à travers les TIC



Portail mondial sur le libre accès (GOAP)

Le portail mondial sur le libre accès (GOAP), financé par les gouvernements colombien, danois, norvégien et le Département d'État des États-Unis, fournit un état des lieux du libre accès à l'information scientifique dans le monde. Le GOAP offre une vue d'ensemble de l'environnement du libre accès ; il est conçu comme un portail de connaissances fournissant des informations ciblées

sur le libre accès dans certains pays, et comprend des renvois pertinents vers différentes initiatives. Il s'adresse principalement aux décideurs, aux promoteurs et aux délégués d'organisations nationales, régionales et non gouvernementales, ainsi qu'aux membres de la communauté du libre accès. Le portail a l'ambition de devenir la première destination de ceux qui cherchent des informations sur libre accès.



Communauté de libre accès



Les activités de l'UNESCO en faveur du libre accès bénéficient également du soutien d'une forte communauté de pratique, par le biais de la plate-forme en ligne « WSIS Knowledge Communities » (Communautés du savoir du SMSI). Les parties prenantes intéressées sont invitées à rejoindre la communauté sur <http://www.wsis-community.org/>

En savoir plus

Site de l'UNESCO sur le libre accès :
www.unesco.org/webworld/fr/openaccess

Portail mondial sur le libre accès :
www.unesco.org/ci/goap

Communauté en ligne sur le libre accès du Sommet mondial sur la société d'information (SMSI) :
www.wsis-community.org/pg/groups/58145/open-access/

Contact: Sanjaya Mishra - s.mishra@unesco.org



Libre accès

à l'information et à la recherche scientifiques

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Division des sociétés du savoir
Secteur de la communication et de l'information
1 rue Miollis
75732 Paris cedex 15 France

Libre accès

Le libre accès consiste à fournir à tous un accès libre à des informations scientifiques (articles scientifiques et données de la recherche) revues par des pairs. Il prévoit que le détenteur des droits accorde, dans le monde entier, un droit irrévocable d'accès permettant de copier, d'utiliser, de diffuser, de transmettre et de produire des travaux dérivés sous toute forme et pour toute activité licite en mentionnant dûment l'auteur initial. Le libre accès utilise les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour accroître et améliorer la diffusion des travaux de recherche. Le concept conjugue liberté (gratuité et liberté d'expression), flexibilité (choix des options de licence et des modèles économiques) et équité (envers le créateur/l'auteur et la société).

La hausse du prix des abonnements aux revues a été un élément majeur dans l'essor du mouvement du libre accès. L'apparition de la numérisation et d'Internet ont démultiplié les possibilités de rendre l'information disponible à tous, partout, à tout moment et dans n'importe quel format. Pour que cela soit possible, la société civile a adopté plusieurs déclarations, souvent désignées par le sigle « 3B » : l'Initiative de Budapest pour le libre accès (2002), la Déclaration de Bethesda pour l'édition en libre accès (juin 2003) et la Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines (octobre 2003).

Grâce au libre accès, les chercheurs et étudiants du monde entier disposent d'un accès plus large au savoir, les publications ont davantage de visibilité et de lecteurs, et l'impact potentiel de la recherche est renforcé. L'accès facilité au savoir et le meilleur partage des connaissances favorisent un développement économique et social équitable, encouragent le dialogue interculturel et peuvent stimuler l'innovation. Le libre accès est au cœur de l'objectif de l'UNESCO visant à assurer un accès universel à l'information et au savoir, avec une attention particulière accordée aux deux priorités globales que sont l'Afrique et l'égalité entre les sexes. Le Conseil exécutif, à sa 187^e session, a approuvé la stratégie de l'UNESCO pour la promotion du libre accès à l'information et à la recherche scientifiques.

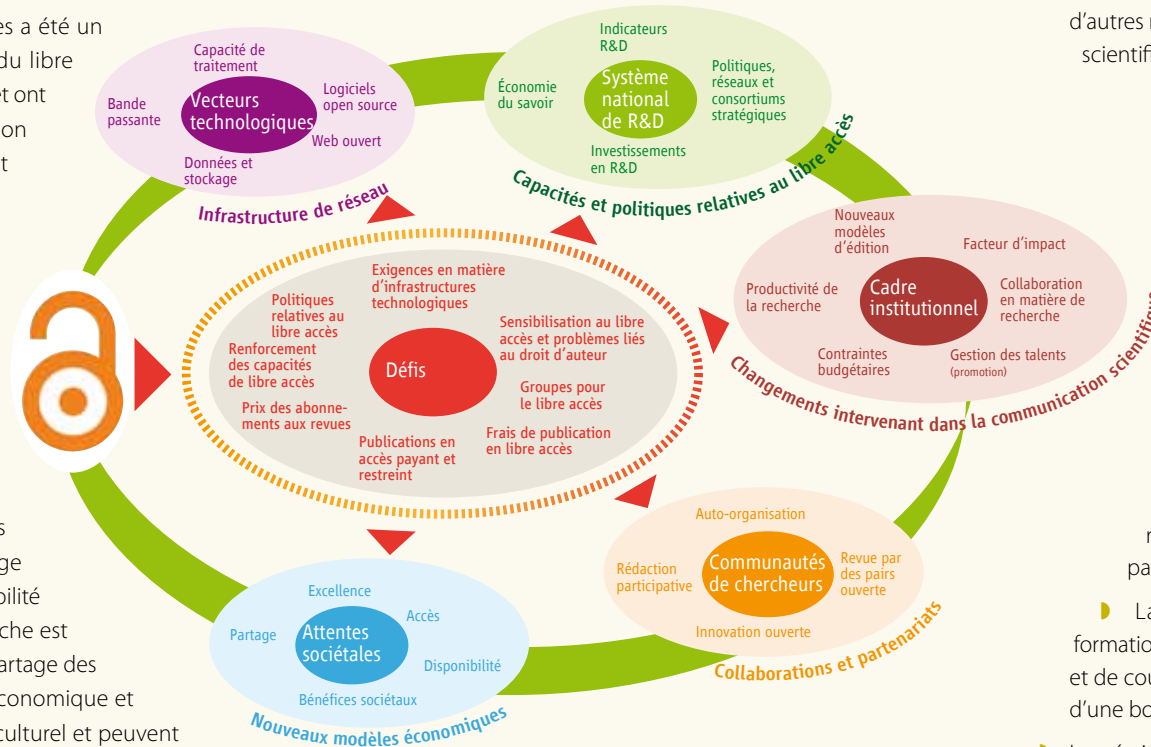
Objectifs

Conformément au mandat de l'UNESCO d'élargir l'accès à l'information et aux connaissances et de favoriser l'édification de sociétés du savoir, les objectifs de la stratégie relative au libre accès de l'Organisation sont :

- Fournir une plate-forme de débat et de discussions sur le thème du libre accès à l'information revue par des pairs dans tous les champs du savoir, en accordant une attention particulière à l'information scientifique.

- Encourager les instituts de recherche et les organismes de financement des États membres à utiliser les cadres directeurs appropriés en vue d'adopter des mesures relatives au libre accès.
- Offrir des possibilités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du libre accès par le biais des dépôts (libre accès vert) et par la promotion de revues en libre accès (accès libre or).
- Soutenir la création d'infrastructures de TIC pour le libre accès utilisant des logiciels libres et ouverts (FOSS).
- S'impliquer avec différentes parties prenantes (y compris les éditeurs) pour faciliter la constitution d'un Réseau pour le libre accès à l'information et à la recherche scientifiques (NOASIR) et ainsi promouvoir de nouveaux modèles économiques et d'autres méthodes possibles pour fournir un accès à l'information scientifique dans les pays les moins avancés.

Accès libre Les dimensions du savoir



- Servir de centre d'échange d'informations relatives au libre accès par le biais de son Portail mondial sur le libre accès (GOAP).

Stratégie

Pour atteindre ces objectifs, les activités suivantes sont à différents stades de mise en œuvre :

- Les directives stratégiques de l'UNESCO pour le développement et la promotion du libre accès.
- Le renforcement des capacités est une activité permanente menée conjointement à la création de conditions propices à l'adoption de mesures adéquates aux niveaux national et institutionnel. Des formations politiques et technologiques à l'échelon régional et national dispensées à différents groupes des parties prenantes s'inscrivent dans cette stratégie.
- La professionnalisation de l'enseignement et de la formation relatives au libre accès par l'élaboration d'un curriculum et de cours d'autoformation sur le sujet, y compris la publication d'une boîte à outils sur le libre accès.
- La création et la mise à jour du Portail mondial sur le libre accès en tant que centre d'échange d'informations relatives au libre accès.
- La constitution d'une communauté de pratique autour du libre accès par le biais de la Plate-forme des communautés du savoir du SMSI.